

**PROCES –VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 8 SEPTEMBRE 2017**

L'an Deux Mil dix-sept le 8 Septembre à 18 heures 30  
le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-de-Boixe dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard LACOEUILLE, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Août 2017**

**Présents : M. LACOEUILLE / Mme PELLETIER / M. MIRGALET / Mme MANDIN / M. BORDES / M. EDRICH / Mme GIROUX-MALLOT / Mme MALTAT-YAMEOGO / Mme LE FLOCH / Mme DECELLE.**

**Pouvoirs : M. FOUCAUD**

**Excusés : M. OLLIVIER / Mme COLLIGNON**

**Secrétaire de séance : Mme LE FLOCH**

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :**

Pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz, GRDF versera à la Commune une redevance d'un montant de 394 € pour l'année 2017.

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE DU MATERIEL INFORMATIQUE DE LA MAIRIE :**

Accord pour le renouvellement du contrat de location et de maintenance du matériel informatique du secrétariat de la Mairie proposé par Netmakers qui permettra le remplacement du matériel actuel datant de 6 ans par du matériel neuf, sans augmentation du remboursement mensuel à la charge de la Commune.

**PRODUITS IRRECOURABLES :**

Admission en non-valeur de la somme de 42.86 € concernant des redevances d'assainissement collectif impayées sur l'exercice 2015 et 2016.

**AVIS SUR LA DEMANDE DE LOGELIA CONCERNANT UN PROJET DE VENTE D'UN APPARTEMENT DANS LE LOTISSEMENT LA FONT A MOUROU :**

Le conseil municipal émet un avis favorable à la proposition faite par Logélia, propriétaire, concernant la vente d'un pavillon dans le lotissement la Font à Mourou à un locataire qui souhaite acquérir le logement qu'elle occupe depuis 6 ans.

## **CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS DU CENTRE NAUTILIS POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE :**

Une convention sera signée avec Nautilus pour 10 séances de piscine du 26 Mars au 22 Juin 2018 en faveur des enfants de classe CP à l'école élémentaire.

## **APPROBATION DES RAPPORTS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :**

Approbation à l'unanimité du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune et du rapport d'activité du service d'élimination des déchets de CALITOM concernant l'exercice 2016.

## **RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT DE SERVICE CIVIQUE :**

Afin d'employer 2 jeunes volontaires à l'école élémentaire et maternelle de la commune, l'agrément au titre de l'engagement de service civique de la commune est renouvelé pour 3 ans.

## **CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET :**

Pour permettre le recrutement de l'agent employé depuis 3 ans en emploi d'avenir au service technique de la commune qui a donné entière satisfaction et compte tenu du poste vacant suite à un départ en retraite en 2016, un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet sera créé à compter du 15 octobre 2017.

## **REPRISE DU BAIL COMMERCIAL DE LA BOUCHERIE RUE DU CENTRE :**

Suite à la cessation d'activité de M. Serge MARTIN, l'activité commerciale de la boucherie charcuterie Rue du Centre sera reprise à compter du 15 Octobre 2017 par M. GOULU Geoffrey.

## **PROJET DE CONVENTION DE SOUSCRIPTION ENTRE LA COMMUNE ET LA FONDATION DU PATRIMOINE :**

Pour aider au financement de l'ensemble des travaux de restauration de l'église, une campagne de souscription de mécénat populaire et de mécénat d'entreprises va être lancée prochainement, pour cela une convention de souscription sera signée entre la Commune et la Fondation du Patrimoine.

## **PROJET DE CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N°29 DIT DE ST AMANT A ANAIS :**

A la demande de la Commune de Villejoubert, un accord est donné pour céder une partie du CR N°29 dit de St Amant à Anais de sa jonction avec la RD 114 à sa jonction avec le CR N°4. Actuellement cette portion de chemin rural ne dessert plus qu'une propriété privée constituée de parcelles de terre cultivable, et ne remplit plus sa fonction de voie communale.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

M. le maire fait part de la demande du PETR à la recherche de locaux pour ses bureaux, soit 9 personnes avec salle de réunions, sanitaire et cuisine, archives et stockage matériel, accessible tout public.

M. MIRGALET donne le bilan de la campagne de stérilisation des chats errants qui a eu lieu dans les villages de Nitrat et de la Fichère.

Celle-ci a permis la capture de 31 chats, 19 à Nitrat et 12 à la Fichère. 13 petits ont été remis à la SPA et 18 ont été relâchés

Après l'aménagement des 2 parkings (du Châtelard et du tennis) qui seront bientôt en service, les travaux vont se poursuivre à compter du 11 septembre par la phase 1 de la Rue du Centre (du carrefour des métairies à la rue de la croix bouchard). Une note d'informations a été distribuée aux riverains.

Suite à la réclamation des habitants du village, la pose d'un panneau de limitation de vitesse à 30 km/h sera envisagée dans la rue des sablières à la Fichère.